

Vos communes

PONTCHARRA

La forêt communale, « un patrimoine » à entretenir



La forêt au-dessus de Villard-Noir, dominée par le relais de Bramefarine Photo Le DL /Ag BERNES

À Pontcharra, un quart de la superficie de la commune est occupé par des forêts. Un espace dont la municipalité à la gestion, en lien avec la comcom et l'ONF. Explications.

La forêt de Pontcharra couvre environ un quart de la superficie communale, dont la principale partie se trouve sur les hauts de Villard-Noir, sous Bramefarine, et la plus petite proportion entoure le lac des Lônes. La commune possède plus de 170 hectares, le reste étant privé. La route de Clairfait, elle, est à 100 % charrapontaine.

L'ancien adjoint en charge de l'environnement et des forêts (qui a récemment quitté ses délégations), considère que « le travail de gestion de la forêt est hebdomadaire ». Aux

côtés de la municipalité charrapontaine et de l'Office national des forêts (ONF), la communauté de communes du Grésivaudan porte une partie de cette gestion : gestion des sentiers de promenade, recensement des parcelles sans propriétaire une fois tous les 10 ans en vue d'une régularisation, projets de dessertes forestières.

Les routes forestières, entretenues annuellement par les communes de Pontcharra, Le Moutaret et Saint-Maximin, en relation avec l'ONF, desservent l'ensemble de la forêt de Pontcharra. Leur liaison avec le réseau routier crée parfois des points d'achoppement avec les riverains. Le passage des grumiers, les camions de transport de bois, pose problème dans les hameaux.

Une curiosité patrimoniale est le lieu-dit Sainte-Catherine, où l'on trouve les derniers prés exploités au-dessus de Pontcharra et les dernières habitations en altitude, désormais à l'abandon.

La municipalité est consciente de la nécessaire prise en compte des envies, besoins et spécificités de tous les utilisateurs de la forêt : chasseurs, vététistes, promeneurs et joggeurs, exploitants forestiers et grumiers.

Le souhait environnemental est de favoriser la transition écologique : « Les résineux commencent à souffrir du réchauffement climatique et subissent les attaques de scolytes. Dès qu'on repère des arbres attaqués, on les abat. On va donc favoriser le développement des feuillus, plus résistants aux hautes températures, et la régénération naturelle. Grâce à la mixité de la forêt, les scolytes se développent plus lentement. » La régénération est freinée par la forte implantation du cerf. Il faut donc jongler et « protéger les arbres qui repoussent tout en assurant un bon développement de la faune sauvage ».

Afin d'organiser au mieux les dépenses, « un plan pluriannuel d'investissement sur la forêt a été décidé pour l'entretien des routes et des parcelles communales, en faisant des travaux de bornage, de nettoyage de limite, et des travaux sylvicoles pour la transition vers les feuillus », explique l'ex-adjoint.

« La forêt coûte de 20 000 à 25 000€ par an à la commune, reprend-il. Le premier poste est l'entretien des routes forestières, à 7 500 € par an, et plus de 3 000 € par an sont consacrés à la transition sylvicole sur cinq ans. Pontcharra a un agrément de gestion durable de sa forêt lui permettant d'être éligible à des subventions du Département et de la Région. »

Les fonds consacrés à la forêt ne sont pas équilibrés par des recettes, car la forêt, difficile à exploiter, a une faible rentabilité. C'est donc un choix politique d'entretenir « un patrimoine, qui donne une qualité de vie à Pontcharra et son secteur, et est une zone de partage ».



La forêt au-dessus de Villard-Noir, dominée par le relais de Bramefarine. Photo Le DL